

AVIS PUBLIC

Projet de résolution de PPCMOI no 2022-0149

Assemblée publique de consultation

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÉOLUTION DE PPCMOI 2022-149

Le conseil municipal a adopté, à sa séance du 16 septembre 2022, le projet de résolution de PPCMOI no 2022-0149 autorisant l'aménagement d'une allée d'accès privée sur des pentes transversales naturelles de 18,28 % à 56,29 %, reprofilées à une pente longitudinale d'au plus 15 %, en bordure du lac Baguette et chemin du Rocher, lot 4 726 851 sous certaines conditions établies dans la résolution no 2022-09-274.

Cette résolution a été adoptée dans le cadre du Règlement 815 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). Son objet est de :

Objet	Zone concernée
Permettre l'aménagement d'une allée d'accès privée sur des pentes transversales naturelles de 18,28 % à 56,29 %, reprofilées à une pente longitudinale d'au plus 15 %, en bordure du lac Baguette et chemin du Rocher, lot 4 726 851 sous certaines conditions établies dans la résolution 2022-09-274 alors que le Règlement de zonage prévoit que tout bâtiment, construction ou ouvrage doit être réalisé sur une pente naturelle de terrain d'au plus trente pour cent (30%).	H-003

Cette résolution de PPCMOI permettra de déroger à l'article 402 du règlement de zonage 634 de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.

Ce projet de résolution de PPCMOI concerne la zone H-003.

Ce projet de résolution de PPCMOI, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue le **21 octobre 2022 à 18h00**, à l'église de Saint-Adolphe-d'Howard, au 1845, chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, monsieur le maire ou un membre du Conseil désigné par le maire ou la directrice de l'urbanisme et de l'environnement expliquera le projet de résolution de PPCMOI ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de résolution de PPCMOI contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Pour toute information concernant ce projet de résolution de PPCMOI, veuillez contacter le Service de l'urbanisme et de l'Environnement, au numéro 819-327-2044, poste 227.

Le plan de la zone concernée est joint au présent avis.

**DONNÉ À
SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD
ce 12^e jour d'octobre 2022**



Stéphane LaBarre
Directeur général greffier-trésorier

